Marie Moret à Gaston Ganault, 30 janvier 1888

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)
Collation4 p. (374r, 375r, 376r, 377r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Gaston Ganault, 30 janvier 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45201

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eMoret, Marie (1840-1908)
Date de rédaction30 janvier 1888
Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère
DestinataireGanault, Gaston (1831-1894)
Lieu de destination46, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris

Description

RésuméMarie Moret informe Ganault qu'elle a été nommée la veille administratrice-gérante par 86 voix sur 90 votants et qu'elle doit communiquer le procès-verbal de la réunion à Aimé Flamant avec qui elle a parlé de l'inventaire. La

réunion se passera dans la salle du conseil de gérance, attenante à son appartement et qui peut accueillir 10 à 12 personnes ; chacun ira déjeuner à l'extérieur pour prendre l'air. Sur l'évaluation des meubles meublants et autres objets de la succession Godin : Picot, le tapissier qui avait dressé le catafalque de Godin dans le pavillon central, évalue à 25 000 F les meubles meublants et leur contenu ; Godin avait fait assurer pour 50 000 F l'ensemble du mobilier et des objets. Elle l'informe que Tisserant recommande de ne faire aucune déclaration compromettante au cours de l'inventaire et de protester contre toute prétention contraire aux conventions testamentaires.
SupportLa copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».

Mots-clés

Consultation juridique, Économie domestique, Finances personnelles, Succession de Godin (droit)
Personnes citées

- Flamant, Aimé (1843-1897)
- Picot, Paul
- Tisserant, Alexandre (1822-1896)

Événements citésFunérailles de Jean-Baptiste André Godin (19 janvier 1888, Guise)
Lieux cités

- Guise (Aisne) – Familistère : pavillon central
- Saint-Quentin (Aisne)

Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 24/02/2023
Dernière modification le 07/03/2025

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45201?context=pdf

Guise Familistère 30 janvier 1888

Bien cher Monsieur Ganault,

Je vous confirme ma lettre du 28 ct.

J'ai été nommée hier administrateur-Gérant par 86 voix sur 90 votants.

Et en raison de ce vote qui fait de moi le représentant de la Sté du Familistère, j'ai reçu la visite de M. Flamant, notaire. Il a besoin d'un extrait du procès-verbal pour dresser les papiers d'inventaire.

Nous avons causé des opérations qui vont avoir lieu. Il a approuvé mon idée de vous installer, tous, pour ces travaux, à la salle du conseil de Gérance qui attient à nos appartements et où l'on peut tenir facilement 10 à 12 à la table de travail.

Je lui ai touché un mot du déjeuner projeté quand nous avons énuméré les 10 à 12 personnes qui allaient se trouver en présence. Il m'est apparu qu'on aimerait peut-être bien pouvoir respirer un peu et saisir l'occasion du déjeuner pour prendre l'air, retourner chez

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45201?context=pdf

soir de midi à 2 heures, et revenir plus dispos au travail.

Je crois donc que mon idée de les inviter à déjeuner n'est peut-être pas à exécuter. Et dans le doute, je suivrai le précepte du sage : je m'abstiendrai, à moins que vous ne me donniez des indications contraires.

Ne prévoyant pas jusqu'ici de difficultés, je crois bien que nous n'aurons pas de motif pour envoyer l'un ou l'autre des conseillers causer avec vous à votre arrivée à St Quentin, comme le proposait, au besoin, ma lettre du 27.

Concernant les meubles meublants — etc — je suis toujours étonnée de voir qu'une donation réciproque faite par contrat de mariage ait à être comptée pour fixer la quotité disponible.

Mais, enfin, je laisse ce point et passe au chiffre de l'évaluation en bloc dont vous m'avez parlé.

Embarrassée j'ai fait venir M. Piot le tapissier fort habile qui avait dressé le catafalque que vous avez admiré dans le pavillon central. Il évalue de

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45201?context=pdf

15 à 16 000 francs les meubles meublants — 25 000 francs y compris leur contenu.

Autre évaluation : si nous prenons la police d'assurances dans laquelle les valeurs sont plutôt augmentées qu'abaissées, je puis vous dire que mon mari avait fait compter 50 000 francs pour tout absolument livres, objets d'art, cave, argenterie, voitures, meubles meublants, etc, etc

Cela rentre-t-il dans vos vues ? C'est une évaluation exagérée.

— Hier soir M. Flamant en parlant de cette évaluation (il en parlait de lui-même) exprimait l'idée qu'elle serait faite par le greffier du juge de paix, lequel y emploierait probablement la journée.

Cette lettre est écrite au milieu de 20 dérangements — L'heure de la poste me presse. Mille excuses — Je reçois votre télégramme — merci

Cordialement à vous

Marie Gadin

retournez s'il vous plaît

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45201?context=pdf

M. Visserant m'écrit de Nancy
"Ne faites (à l'inventaire) aucune déclaration compromettante ou autre. Protester contre toute prétention contraire aux conventions testamentaires etc —"

Je m'en remets à vous complètement, pour ne pas laisser entamer les intérêts de la société.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45201?context=pdf